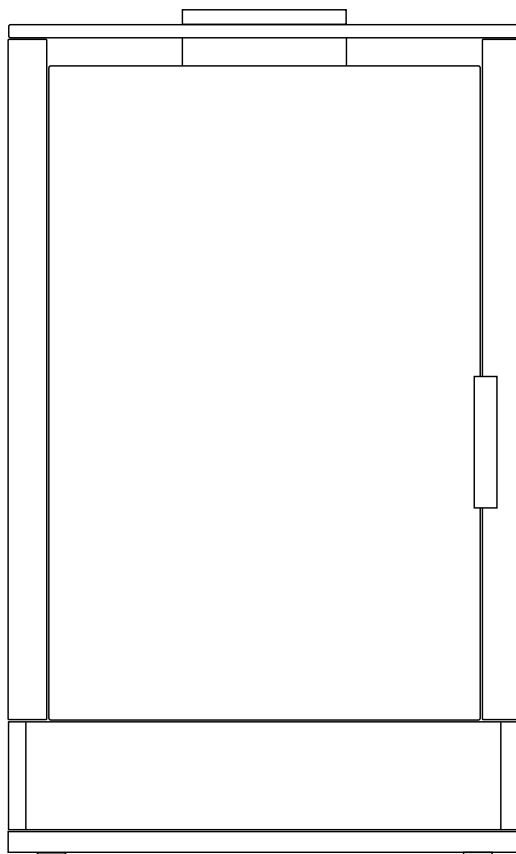


schuster®

FRANÇAIS



AVA 8

INSTRUCTIONS POUR L'INSTALLATEUR ET LE TECHNICIEN D'ENTRETIEN/
UTILISATION

AVANT-PROPOS

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi l'un de nos produits, le fruit d'une longue expérience et de la recherche continue d'un produit supérieur en termes de sécurité, de fiabilité et de performances.

Afin d'obtenir les meilleures performances, nous vous recommandons de lire attentivement les instructions de ce manuel.

Cette notice d'instructions fait partie intégrante du produit : veiller à ce qu'elle accompagne toujours avec l'appareil, même s'il est cédé à un autre propriétaire. En cas de perte, demandez un exemplaire à votre bureau d'étude local ou téléchargez-le directement sur le site Internet de l'entreprise.

Tous les règlements locaux, y compris ceux portant sur les normes nationales et européennes, doivent être respectés lors de l'installation de l'appareil.



Il est recommandé de confier l'installation et la première mise en service à un technicien agréé, qui non seulement effectuera l'installation dans les règles de l'art, mais contrôlera également le fonctionnement de l'appareil. Lors du premier allumage, la pièce doit être bien ventilée, car des odeurs peuvent se dégager lorsque la peinture est chauffée pour la première fois.

Dispositions pour une élimination correcte du produit.

Après sa mise hors service, cet appareil ne doit pas être éliminé comme un déchet urbain mixte.

Il est obligatoire, pour ce type de déchets, d'effectuer la collecte différenciée afin de permettre la récupération et la réutilisation des matériaux dont l'équipement est constitué.

S'adresser aux entreprises autorisées à effectuer l'élimination de ce genre d'appareils.

Un gestion incorrecte du déchet et de son élimination risque d'avoir des effets négatifs sur l'environnement et sur la santé de l'Homme

Le symbole,



reporté sur l'appareil représente l'interdiction d'éliminer le produit comme un déchet urbain mixte.

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1.1	Mises en garde générales	4
1.2	Normes de référence	4
1.3	Accessoires fournis	4
1.4	Symboles utilisés dans la notice.....	4
1.5	Avertissements pour la sécurité.....	5
1.5.1	Sécurités générales.....	5
1.5.2	Sécurités, mises en garde pour l'installateur..	8
1.5.3	Sécurités, mises en garde pour le technicien d'entretien	9
2	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET DIMENSIONS10	
2.1	Caractéristiques techniques	10
2.2	Caractéristiques techniques	10
2.3	KIT DE SUPPORT DE BOIS (EN OPTION)	12
2.4	Données techniques.....	13
2.4.1	Garantie	14
3	DÉBALLAGE ET MISE EN PLACE	15
3.1	Préparation et déballage	15
3.2	Manutention.....	15
3.3	Mise en place	16
3.4	Distances minimales de sécurité et d'intervention.....	17
3.5	Combustible.....	18
4	INSTALLATION	19
4.1	Avant-propos	19
4.2	Règles générales.....	19
4.3	Ventilation et aération des locaux d'installation	19
4.4	Évacuation des fumées	20
4.5	Installation de cheminée.....	20
4.5.1	Canal de fumée	20
4.5.2	Exemples d'installation.....	23
4.5.3	Documentation de l'installateur	23
5	UTILISATION	24
5.1	Allumage du poêle.....	24
5.2	Fonctionnement normal.....	25
5.3	Chargement du bois	25
5.4	Entretien et nettoyage	25
5.4.1	Nettoyage du brasier et du tiroir à cendres ..	25
5.4.2	Nettoyage de la vitre	25
5.5	Batteur de flamme	26
5.6	Nettoyage des fumées.....	26
5.7	Entretien et nettoyage du poêle.....	27
5.8	Pannes et solutions	27
5.9	Avertissements pour l'élimination correcte du produit	28

1.1 MISES EN GARDE GÉNÉRALES

Ce produit doit être destiné à l'usage pour lequel il a été expressément conçu.

Le fabricant décline toute responsabilité contractuelle et extra-contractuelle en cas de préjudices occasionnés aux personnes,

aux animaux ou aux biens, à la suite d'erreurs d'installation, de réglages, d'entretien et d'un usage impropre.

L'installation doit être effectuée par du personnel qualifié et agréé, qui assumera l'entière responsabilité de l'installation finale et du bon fonctionnement du produit installé.

Il faut également tenir compte de toutes les lois et réglementations nationales, régionales, provinciales et municipales du pays dans lequel l'appareil est installé, ainsi que des instructions contenues dans cette notice.

L'utilisation de l'appareil doit être conforme à toutes les normes locales, régionales, nationales et européennes.

Le fabricant ne pourra être tenu responsable si ces précautions ne sont pas respectées.

Après le déballage, assurez-vous de l'intégrité et de l'exhaustivité du contenu ; si ce n'est pas le cas, contacter le revendeur auquel l'appareil a été acheté.

Tous les composants électriques, mécaniques et fonctionnels qui constituent le produit et assurent son bon fonctionnement doivent être remplacés par des pièces originales exclusivement par un centre d'assistance technique agréé.

Les schémas et dessins sont fournis à titre d'illustration uniquement ; le fabricant, dans le cadre d'une politique de développement et de renouvellement constant des produits, peut apporter toute modification qu'il juge appropriée sans préavis.

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

Norme UNI 10683 :

Exigences d'installation pour les générateurs de chaleur alimentés par du bois ou d'autres biocombustibles solides ;

Norme UNI EN 13240:

Exigences relatives à la conception, à la fabrication, à l'assemblage, à la sécurité, aux performances, aux instructions et au marquage ainsi que les méthodes d'essai pour les homologations des appareils fonctionnant au bois ;

Normes EN ISO 17225-5 :

Normes portant sur les spécifications et la classification du bois ;

Directive Ecodesign 2009/125/CE ;

Règlement sur les produits de construction (CPR-Construction Products Regulation) n° 305/2011 qui concerne le monde de la construction ;

Règlement UE 2015/1185.

1.3 ACCESSOIRES FOURNIS

- Enveloppe des documents
- Gant

1.4 SYMBOLES UTILISÉS DANS LA NOTICE

Pendant la lecture de ce manuel, il faut prêter une attention particulière aux parties mises en évidence par les symboles suivants :



DANGER !
Danger grave
pour la sécurité
et la vie



ATTENTION !
Situation potentiellement
dangereuse pour le produit
et pour l'environnement



REMARQUE !
Conseils
d'utilisation



DANGER !
Danger de brûlures !



OBLIGATION !
porter des gants
de protection

1.5 AVERTISSEMENTS POUR LA SÉCURITÉ

1.5.1 SÉCURITÉS GÉNÉRALES



* L'appareil peut être utilisé par des enfants d'au moins 8 ans et par des personnes dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou qui manquent d'expérience ou de connaissances nécessaires, à condition d'être surveillées ou d'avoir reçu des instructions concernant l'utilisation sûre de l'appareil et la compréhension des dangers encourus.



* Les enfants doivent être surveillés afin de s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.



* le nettoyage et l'entretien destinés à être effectués par l'utilisateur ne doivent pas être réalisés par des enfants non surveillés.



* Il est interdit de toucher l'appareil en ayant les pieds nus et avec des parties du corps mouillées ou humides.



* Il est interdit d'apporter une quelconque modification à l'appareil.



* Ne pas tirer, détacher, tordre les câbles électriques qui sortent de l'appareil, même si ce dernier est débranché du réseau d'alimentation électrique (seulement si le poêle est équipé d'éléments électriques).



* Il est recommandé de placer le câble d'alimentation de manière à ce qu'il n'entre pas en contact avec les parties chaudes de l'appareil (seulement si le poêle est équipé d'éléments électriques).



* La fiche d'alimentation doit être accessible après l'installation. (seulement si le poêle est équipé d'éléments électriques).



* Éviter de boucher ou de réduire les dimensions des ouvertures de ventilation dans le local d'installation ; les ouvertures de ventilation sont indispensables à une bonne combustion.



* Ne pas laisser les éléments d'emballage à la portée des enfants ou de personnes invalides sans assistance.



* Pendant le fonctionnement normal du produit, la porte du foyer doit toujours rester fermée.



- * Lorsque l'appareil fonctionne, il est chaud au toucher, en particulier toutes les surfaces externes, il est donc recommandé de faire attention.



- * Vérifier l'absence d'obstruction avant d'allumer l'appareil, lorsqu'il n'a pas été utilisé depuis longtemps.



- * Ne pas mettre le linge à sécher sur le poêle. Les cordes à linge ou autres doivent être maintenues à une distance appropriée du poêle. – Risque d'incendie ;



- * Ne pas exposer le corps à l'air chaud pendant une longue période. Ne pas surchauffer le local où l'on séjourne et où le poêle est installé. Cela peut nuire à la condition physique et entraîner des problèmes de santé ;



- * En cas d'incendie du conduit de fumée, se munir de système appropriés pour étouffer les flammes ou appeler les pompiers.



- * Cet appareil ne doit pas être utilisé comme incinérateur de déchets.



- * Ne pas utiliser de liquide inflammable pour l'allumer.



- * Ne pas placer d'objets, de verres, d'infuseurs, de parfums d'ambiance sur la chaudière, ils pourraient s'endommager ou abîmer le poêle (dans ce cas, la garantie ne s'applique pas) ;



- * Les éventuels carreaux en céramique sont des produits de qualité artisanale élevée et ils peuvent donc présenter des micro-piqûres, des fissures et des imperfections de couleur. Ces caractéristiques témoignent de son caractère précieux. L'émail et la céramique, en raison de leur coefficient de dilatation différent, produisent des microfissures (craquelures) qui prouvent leur authenticité. Pour le nettoyage des carreaux, il est recommandé d'utiliser un chiffon doux et sec ; si l'on utilise un détergent ou un liquide, ce dernier peut pénétrer dans les cavités et les mettre en évidence.



- * Il est recommandé d'utiliser le gant fourni avec le poêle lorsque l'on entre en contact avec les surfaces très chaudes du produit (Poignée de porte et registres d'air) ;



- * les pièces internes de la chambre de combustion peuvent être sujettes à une usure esthétique, mais cela n'affecte pas leur fonctionnalité.



- * Préparer le lieu d'installation du poêle conformément aux réglementations locales, nationales et européennes en vigueur sur le lieu d'installation.



- * Le poêle, qui est un produit de chauffage, a des surfaces extérieures particulièrement chaudes. C'est pourquoi il est recommandé de faire preuve de prudence, en particulier pendant l'utilisation :

- A) ne pas toucher ou approcher la vitre de la porte coupe-feu, cela pourrait provoquer des brûlures ;
- B) ne pas toucher le conduit de fumée ;
- C) ne pas effectuer de nettoyage sur le produit, quel qu'il soit ;
- D) ne pas jeter les cendres ;
- E) ne pas ouvrir le tiroir à cendres (le cas échéant) ;
- F) veiller à ce que les enfants se tiennent à une distance de sécurité ;
- G) ne placer aucun objet sur le poêle.



- * Respecter les prescriptions énoncées dans ce manuel.



- * N'utiliser que du combustible conforme aux indications du chapitre sur les caractéristiques du combustible.



- * Respecter scrupuleusement le programme d'entretien ordinaire et extraordinaire.



- * Ne pas utiliser le poêle sans avoir effectué au préalable l'entretien ordinaire indiqué dans le chapitre « Entretien » de ce manuel.



- * Ne pas utiliser le poêle en cas de fonctionnement anormal, de soupçon de rupture ou de bruits insolites.



- * Ne pas jeter d'eau sur le poêle en marche ni pour éteindre le feu dans le brasier.



- * Ne pas s'appuyer sur la porte ouverte, cela pourrait compromettre la stabilité.



- * Ne pas utiliser le poêle comme support ou ancrage d'un quelconque type de structure.



* Effectuer toutes les opérations en toute sécurité et avec calme.



* Si le poêle fonctionne mal à cause d'un mauvais tirage du conduit de fumée, le nettoyer.



* Ne pas toucher les parties peintes pendant le fonctionnement pour éviter d'endommager la peinture.



* Ne jamais couvrir le corps du poêle de quelque manière que ce soit et ne jamais obstruer les fentes situées sur la partie supérieure lorsque le poêle fonctionne.

1.5.2 SÉCURITÉS, MISES EN GARDE POUR L'INSTALLATEUR



Respecter les prescriptions énoncées dans ce manuel.

Les instructions relatives au montage et au démontage du poêle sont réservées aux techniciens spécialisés.

Il est toujours conseillé aux utilisateurs de contacter le service APRÈS-VENTE Schuster pour les demandes de techniciens qualifiés. Si d'autres techniciens interviennent, il est recommandé de s'assurer de leurs compétences réelles.

La responsabilité des travaux effectués dans l'emplacement du poêle incombe à l'utilisateur ; l'utilisateur est également responsable des contrôles sur les solutions d'installation proposées.

L'utilisateur et l'installateur doivent se conformer à toutes les réglementations de sécurité locales, nationales et européennes en vigueur sur le lieu d'installation.

L'appareil doit être installé sur des sols ayant une capacité de charge suffisante.

Vérifier si le conduit de fumée et les dispositifs d'admission d'air sont conformes au type d'installation.

Ne pas faire de connexions électriques lâches avec des câbles provisoires ou non isolés.

L'installateur, avant de commencer le montage ou le démontage du poêle, doit respecter les mesures de sécurité exigées par la loi et notamment :

A) ne pas opérer dans des conditions défavorables ;

B) travailler en parfaite condition psychophysique et vérifier si les équipements individuels et personnels de prévention des accidents sont intacts et parfaitement fonctionnels ;

C) porter des gants de sécurité ;

D) porter des chaussures de sécurité ;

E) utiliser des outils isolés électriquement ;

F) s'assurer que la zone concernée par le montage et le démontage est sans obstacles.

1.5.3 SÉCURITÉS, MISES EN GARDE POUR LE TECHNICIEN D'ENTRETIEN



Respecter les prescriptions énoncées dans ce manuel.

Utiliser les équipements de protection individuelle et les autres moyens de protection.

Avant de commencer une quelconque opération d'entretien, s'assurer que le poêle a refroidi s'il a été utilisé.

Si un seul de ces dispositifs de sécurité est déréglé ou ne fonctionne pas, le poêle est considéré comme non fonctionnel.

Débrancher l'alimentation électrique avant d'intervenir sur des pièces électriques, électroniques et des connecteurs.

2

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET DIMENSIONS

2.1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

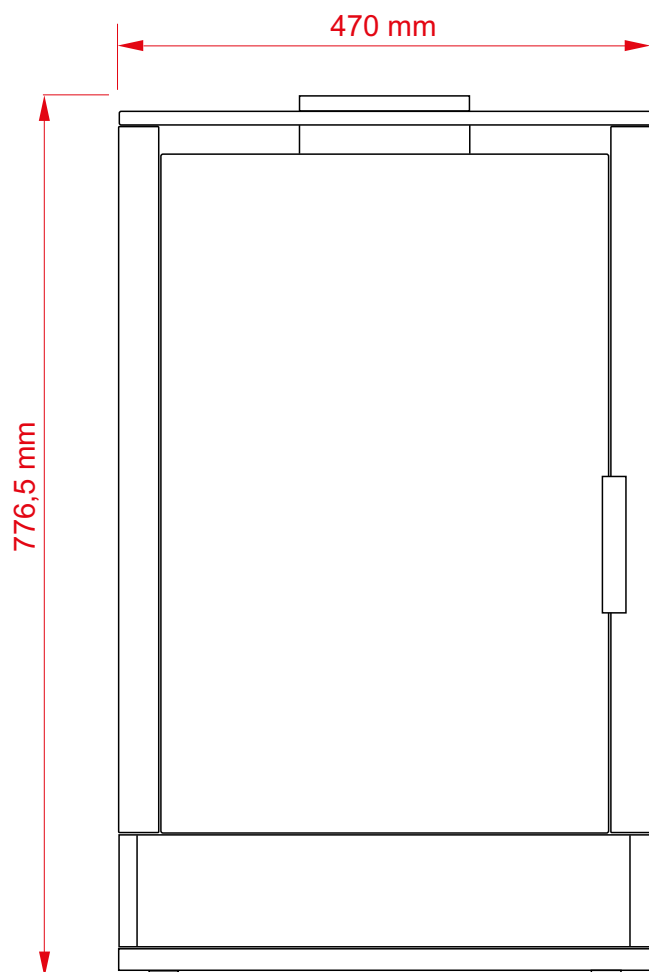
Poêle à bois revêtu d'acier.

Équipé de :

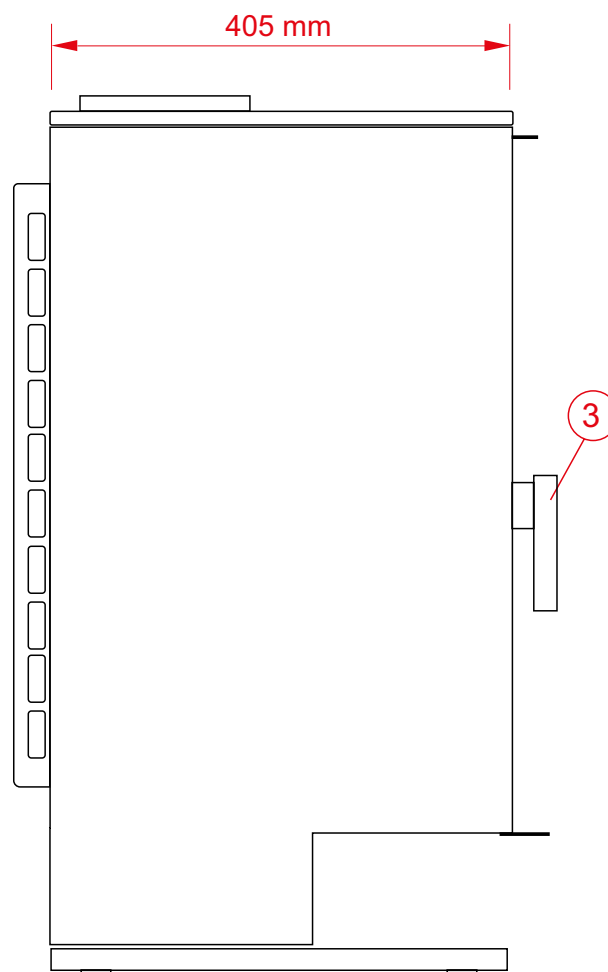
- Chambre de combustion en acier et vermiculite dont les performances sont conformes aux normes en vigueur les plus strictes.
- Verre céramique autonettoyant.
- Verre de vision nocturne.

2.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

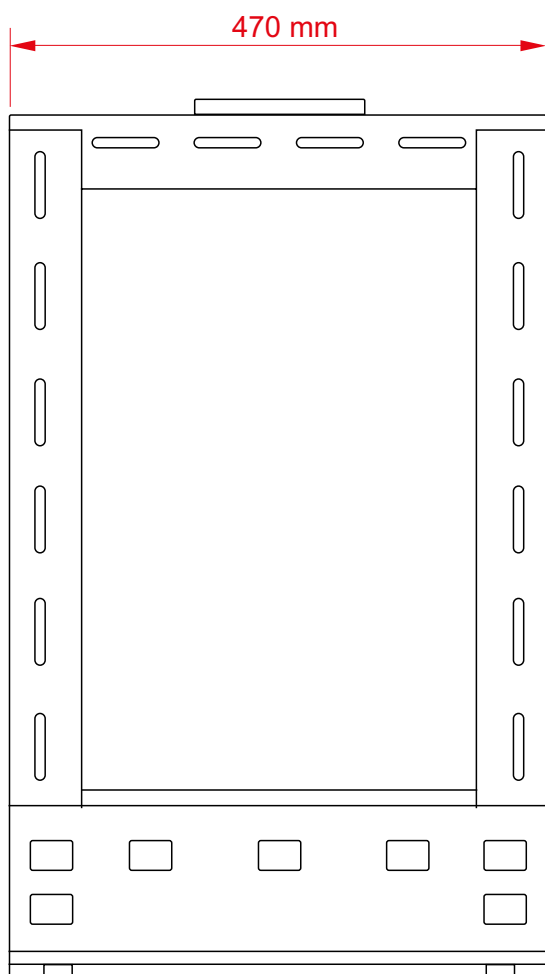
Vue frontale



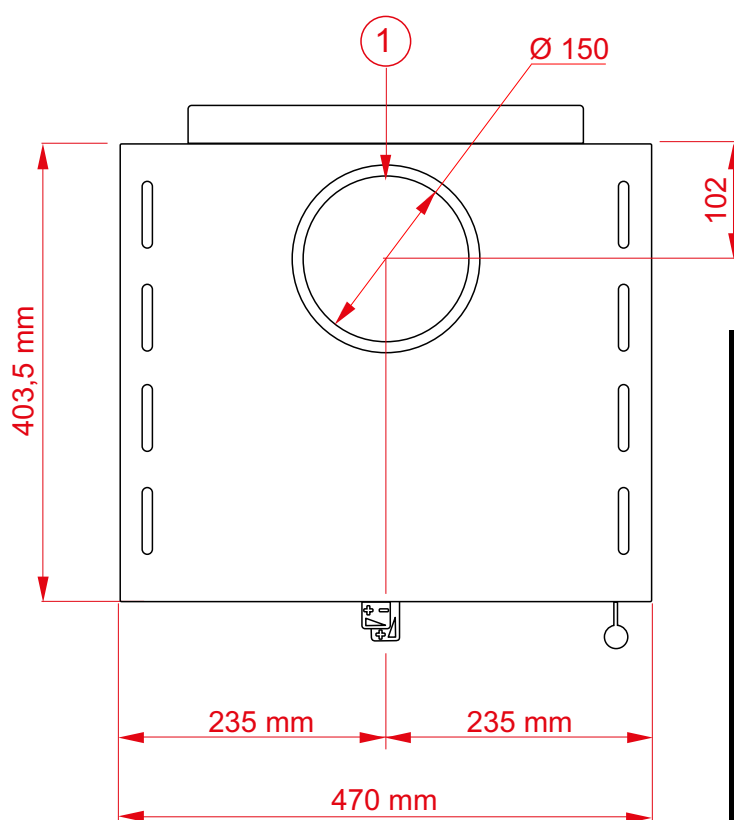
Vue latérale gauche



Vue postérieure



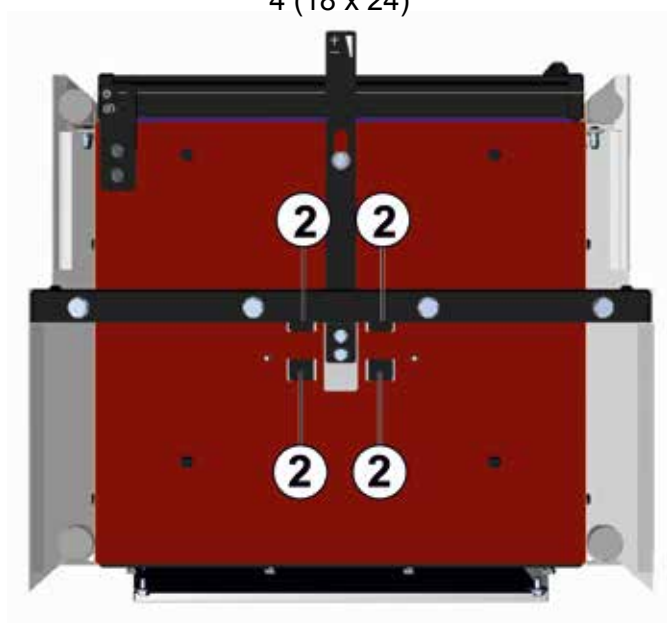
Vue supérieure



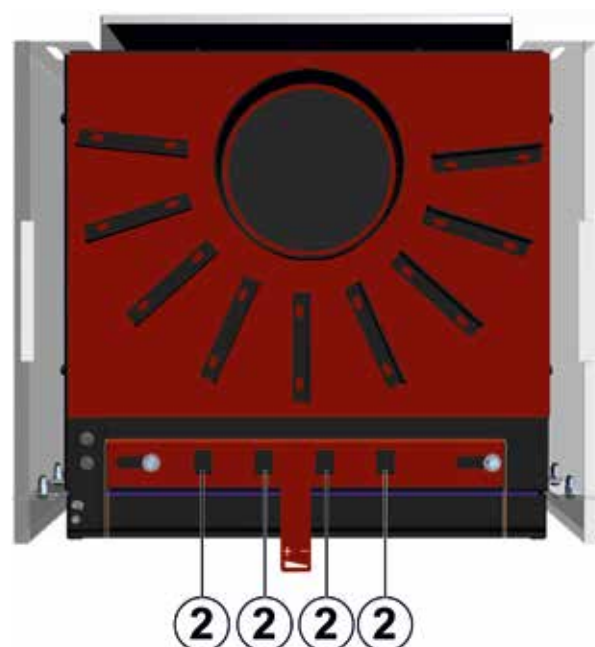
Caractéristiques Techniques

Pos.	Description	dim.
1	Drain d'évacuation des fumées	Ø 150
2	Prises d'air	
3	Poignée d'ouverture de porte	

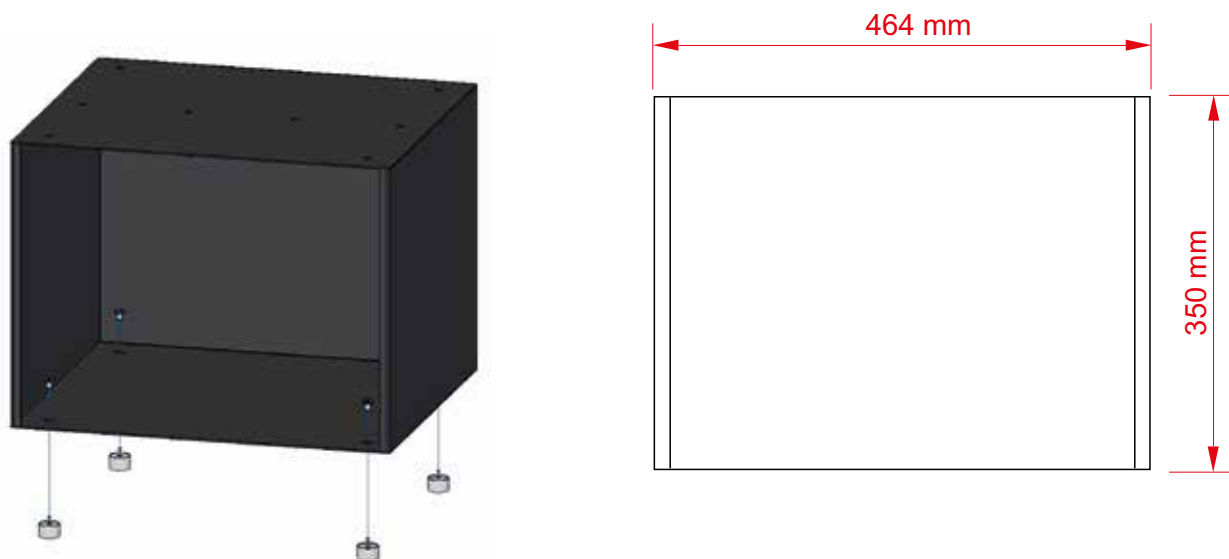
Prise d'air primaire (vue de dessous)
4 (18 x 24)



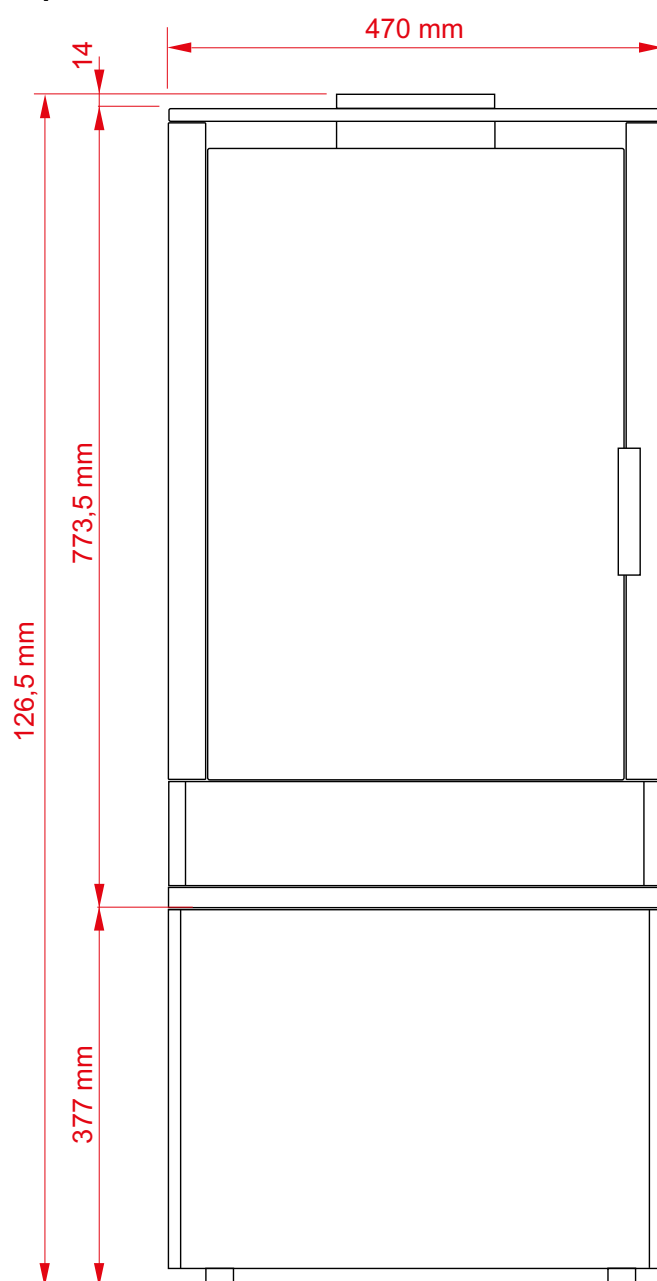
Prise d'air secondaire (vue de dessus)
4 (20 x 15)



2.3 KIT DE SUPPORT DE BOIS (EN OPTION)



poêle avec kit porte-bois



2.4 DONNÉES TECHNIQUES

MODÈLES	Unité de mesure	AVA 8
ID Modèle		67010395
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION		EN 13240:2001/A2.2004/AC:2007
PRODUCTION THERMIQUE GLOBALE	KW	9,3
PUISSANCE THERMIQUE NOMINALE	KW	8,0
CONCENTRATION NOMINALE DE CO EN RÉFÉRENCE À 13 % _{D_{O2}}	mg/m ³	378
EFFICACITÉ NOMINALE	%	85,4
CONSOMMATION MOYENNE (MIN-MAX)	Kh/h	2,14
DÉBIT DE FUMÉES	g/s	6,0
TIRAGE RECOMMANDÉ	Pa	12,5
TEMPÉRATURE FUMÉES	°C	213,4
COMBUSTIBLE RECOMMANDÉ	L (mm)	BOIS (250 mm x 2 pièces)
DIAMÈTRE DU CONDUIT D'ÉVACUATION DES FUMÉES	mm	150
TENSION NOMINALE	V	-
FRÉQUENCE NOMINALE	Hz	-
ABSORPTION ÉLECTRIQUE MAX	W	-
DISTANCES DES MATÉRIAUX INFLAMMABLES côté/arrière/sol/avant	mm	400 / 250 / 0 / 1300
DÉCRET N° 186 DU 7/11/2017	*	★★★★★ (5 étoiles)
POIDS DU POÊLE	Kg	80

2.4.1 GARANTIE

1) Cette garantie conventionnelle est fournie gratuitement par le fabricant par le biais de son réseau de SAV situés dans tout le pays et concerne les nouveaux produits Schuster installés en Italie.

Elle n'exclut ni ne restreint les droits découlant de la directive 99/44/CE et de son décret d'application en Italie, le décret législatif n° 24/2002, tel que modifié et complété.

La directive en question prévoit qu'en cas de défaut de conformité du produit, le consommateur a un droit de recours contre le vendeur final pour faire corriger gratuitement les défauts dans un délai de 24 mois à compter de la livraison/achat.

Les présentes conditions de Garantie conventionnelle (à considérer complétées, dans les cas prévus d'extension, par ce qui est indiqué dans l'ANNEXE du MANUEL D'INSTALLATION, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN : EXTENSION DE LA GARANTIE) sont les seules offertes par le fournisseur et ne peuvent être remplacées ou modifiées en aucune façon par d'autres déclarations ou promesses faites par quiconque.

2) Le fabricant garantit que l'équipement est exempt de défauts, qu'il est en bon état de fonctionnement, qu'il convient à l'usage auquel il est destiné et qu'il est conforme aux normes de qualité en vigueur.

Le fabricant s'engage à éliminer gratuitement, par réparation ou remplacement, tout défaut de fabrication de l'appareil ou de ses composants.

Le remplacement ou la réparation de l'appareil entier ou de l'un de ses composants ne prolonge pas la période de garantie, qui reste inchangée.

3) Cette garantie conventionnelle entre en vigueur à la date de la première mise en service de l'appareil. **Pour les produits dans lesquels le premier allumage n'est pas présent et/ou prévu, la garantie conventionnelle entre en vigueur à la date d'achat du bien par l'utilisateur final, documentée (art. 4).**

Si le premier allumage a lieu plus de 2 ans après la date de fabrication indiquée sur le numéro de série, le fabricant se réserve le droit incontestable de vérifier l'état et le fonctionnement de la chaudière avant de délivrer la garantie.

La durée de la garantie est de 24 mois, sous réserve des intégrations indiquées au recto de ce formulaire.

Pour les personnes immatriculées à la TVA, la durée de la garantie est de 12 mois.

4) La garantie contractuelle s'applique à condition que :

- l'utilisateur soit en possession d'un document fiscal valide prouvant l'achat ;
- la mise en service de l'appareil et les éventuelles interventions de réparation ultérieures soient effectués par du personnel autorisé par le fabricant ;
- l'utilisateur n'ait pas acheté le produit en ligne. Dans ce cas, le produit sera couvert par la garantie du vendeur conformément à la loi.

Sont exclus de cette garantie conventionnelle tous les défauts résultant des causes suivantes :

- installation incorrecte ou non-conformité de l'installation aux réglementations en vigueur et aux instructions données dans le « Manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien » fourni avec l'appareil ;
- altération et interventions en général par du personnel technique non autorisées par le fabricant ;
- absence d'exécution ou exécution incorrecte des travaux d'entretien périodique de routine exigés par la réglementation en vigueur et le « Manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien » ;

- comportement criminel ou fautif imputable à un vendeur ou à une autre personne étrangère au fabricant pendant le transport, la manutention, le stockage, le montage, l'installation et le réglage de l'appareil ;
 - utilisation de l'appareil à des fins autres que celles auxquelles il est destiné ou d'une manière autre que celle indiquée dans le « Manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien » ;
 - utilisation de pièces de rechange, composants et accessoires non originaux ;
 - inefficacité des cheminées, conduits de cheminée ou parties de l'installation dont dépend l'appareil ;
 - installations électriques ou de plomberie non conformes aux normes en vigueur ;
 - corrosions, tartre ou ruptures provoquées par des courants vagabonds, la condensation, une eau agressive ou acide, des traitements détartrants mal effectués, le manque d'eau, des dépôts de boue ou de calcaire ;
 - combustibles ayant des caractéristiques différentes de celles indiquées dans le « Manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien » ;
 - événements de force majeure tels que foudre, incendies, gel, inondations, vandalisme ;
 - dommages dus au transport non effectué par le fabricant ;
 - toutes les pièces soumises à l'usure normale d'utilisation telles que : joints, boutons, verre, pièces en vermiculite/réfractaire, brasier, déflecteur de flamme, batteries tampon, fusibles, turbulateurs, peinture de la chambre de combustion, systèmes autonettoyants à l'intérieur de la chambre de combustion,
 - toutes les pièces esthétiques telles que : revêtement métallique, céramique, majolique, pierre ;
 - les variations de couleur, les fissures et les différences de coloration des pièces en majolique ou en céramique ne constituent pas un motif de réclamation car elles prouvent le caractère naturel du matériau lui-même ;
 - interventions de réglage ou étalonnage du produit en fonction de : la qualité du combustible, le type de conduit des fumées ou d'installation hydraulique, les paramètres de réglage : horloge, chrono-thermostat, mode de fonctionnement, etc. ;
 - travaux de réglage du système hydraulique : déblocage de la pompe, réglage de la pression du vase d'expansion, purge de l'air, etc. ;
 - vérification de l'installation de la cheminée : tests de tirage, analyse de la combustion, contrôles du fonctionnement, etc. ;
 - mises à jour logicielles sur la carte de circuit imprimé si elles ne sont pas autorisées par le fabricant ;
 - activités et opérations permettant d'accéder au produit : démontage de murs, mise en place d'échafaudages, vidange de la plomberie, etc. ;
 - interventions d'adaptation, d'installation et de réglage des accessoires éventuels ;
- Toutes les interventions d'assistance technique demandées pour remédier aux défauts imputables à l'une des causes d'exclusion mentionnées ci-dessus peut être convenue séparément de la présente garantie.

5. Pour tout litige éventuel, le tribunal compétent sera exclusivement celui de Mantoue.

3

DÉBALLAGE ET MISE EN PLACE

3.1 PRÉPARATION ET DÉBALLAGE



L'emballage est formé par une boîte en carton recyclable et une palette en bois.

Tous les matériaux d'emballage peuvent être réutilisés pour un usage similaire ou éventuellement éliminés comme des déchets assimilables aux déchets solides urbains, conformément à la réglementation en vigueur.

Après le déballage, s'assurer de l'intégrité du produit.



Il est recommandé d'effectuer toutes les opérations de manutention avec des engins adaptés, en faisant attention aux règles de sécurité en vigueur. Ne pas retourner l'emballage et prendre toutes les précautions nécessaires pour les parties en majolique.

Le poêle est livré dans un seul emballage. Ouvrir l'emballage, retirer le carton et le polystyrène éventuel et placer le poêle à l'endroit choisi, en veillant à ce qu'il soit conforme aux exigences.

Le corps du poêle ou monobloc doit toujours être déplacé en position verticale exclusivement au moyen de chariots. Un soin particulier doit être apporté à la protection de la porte et de son verre contre les chocs mécaniques qui compromettent son intégrité.

Si possible, déballer le poêle près de l'endroit où il sera installé.

Les matériaux qui forment l'emballage ne sont ni toxiques ni nocifs.



À l'intérieur de la porte coupe-feu il y a :

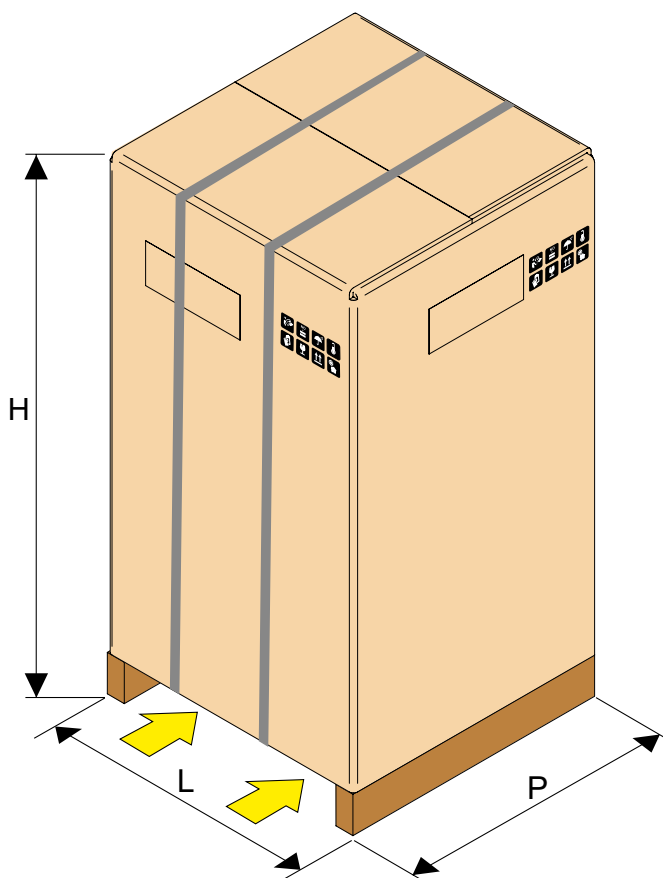
- Enveloppe des documents
- Gant

3.2 MANUTENTION

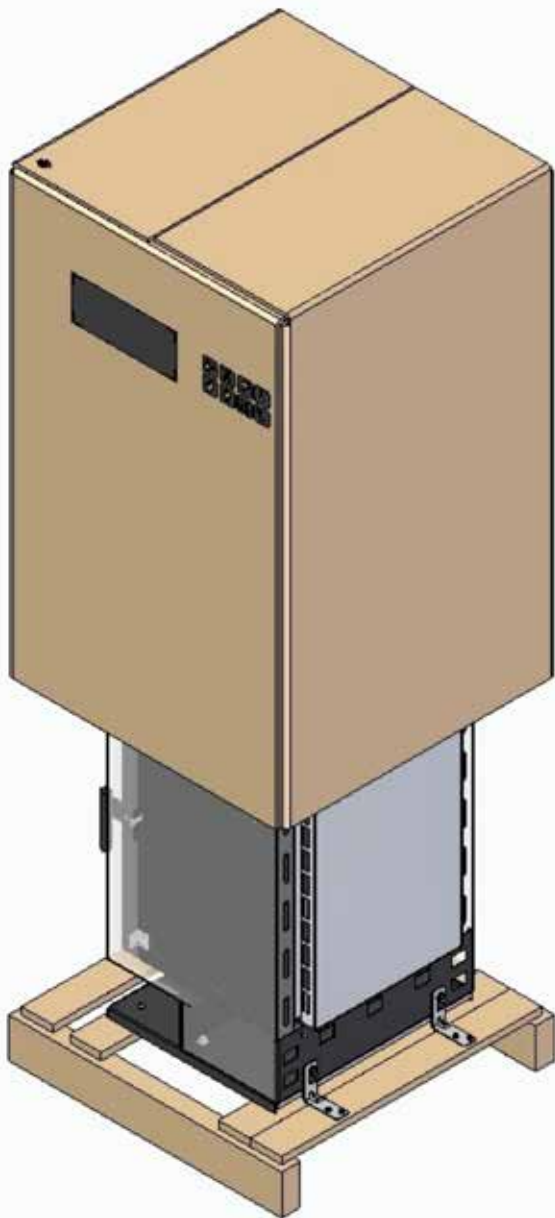


Remarque :

L indique également le sens d'insertion des fourches de levage pour la manutention.



P Profondeur	L largeur	H Hauteur
650 mm	650 mm	1155 mm



3.3 MISE EN PLACE



Les plans d'appui et /ou points de support doivent avoir une capacité de charge suffisante pour supporter le poids total de l'appareil, de ses accessoires et de ses bardages.

Il est suggéré que les murs latéraux et arrière ainsi que le plan d'appui soient en matériaux non combustibles.



Nous recommandons de placer un protecteur de sol à proximité d'une cheminée ou d'un matériau inflammable (parquet ou moquette, par exemple).

Mettre le poêle en place et procéder au raccordement sur le conduit de cheminée. Trouver, en ajustant les 4 pieds, le bon niveau pour que l'évacuation de la fumée et le tuyau soient étanches et sans fuite de fumée.

Si le poêle doit être raccordé sur un tuyau d'évacuation traversant la paroi arrière (pour s'engager dans un conduit de cheminée), veiller à ne pas en forcer l'entrée.



Si la sortie de fumée du poêle est forcée ou mal utilisée pour le soulever ou le positionner, le fonctionnement du poêle est irrémédiablement compromis.

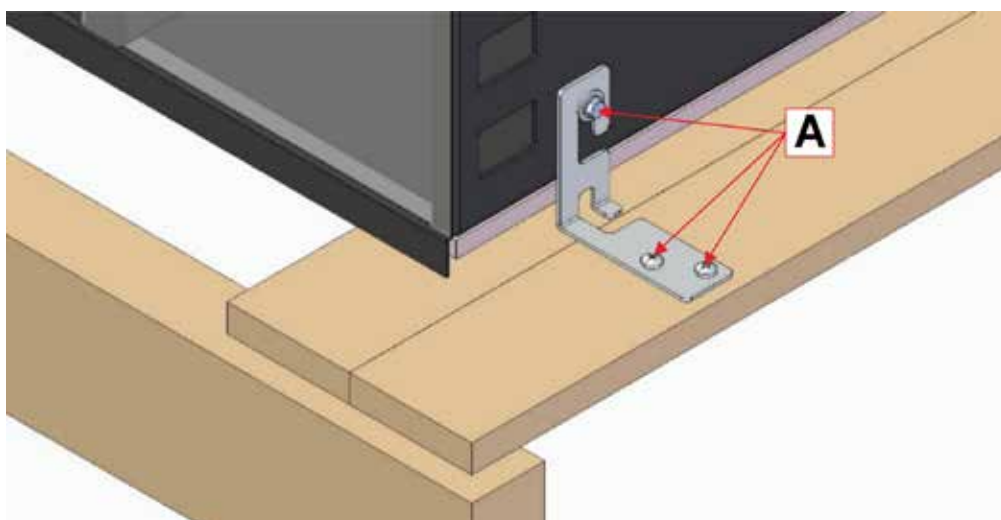


Le mur où le produit doit être placé ne doit pas être en bois ou en matériau autrement inflammable, et les distances de sécurité doivent être respectées.



Remarque :

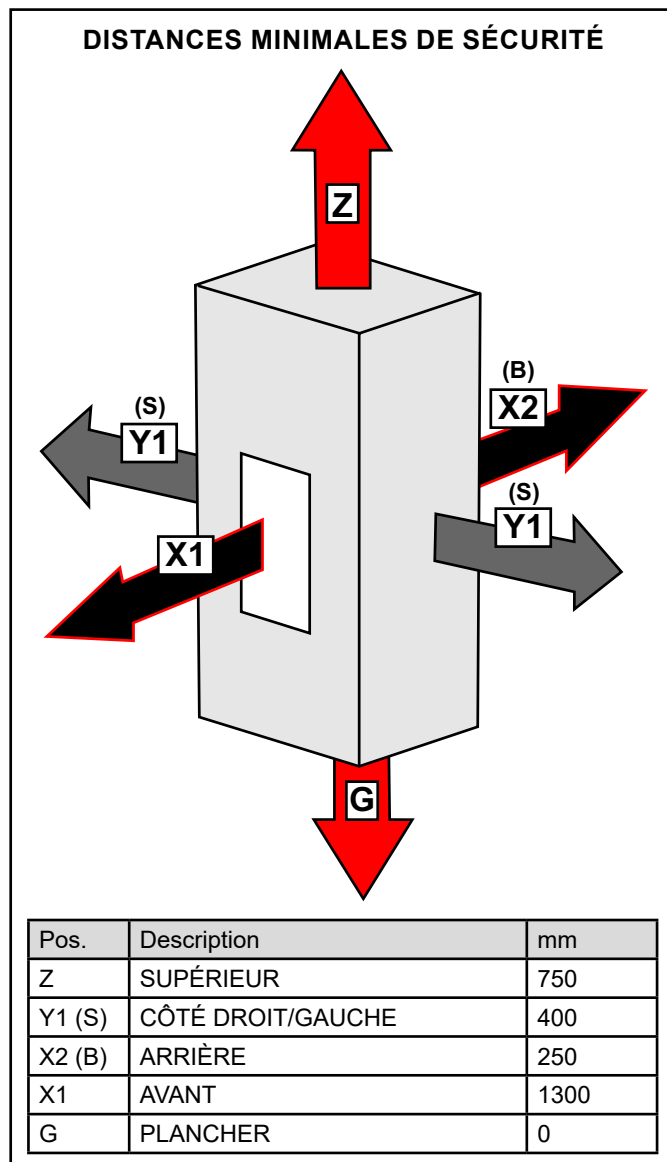
Pour séparer le poêle de la palette, retirer les vis « A » indiquées sur la figure.



3.4 DISTANCES MINIMALES DE SÉCURITÉ ET D'INTERVENTION



L'installation à proximité de matériaux combustibles ou sensibles à la chaleur est autorisée à condition que des distances de sécurité adéquates soient respectées, voir le dessin.



Pour des raisons de sécurité, il est conseillé de maintenir une distance de sécurité entre les côtés chauds du poêle et tout matériau de revêtement inflammable (par exemple, murs en lambris, papier peint, etc.), ou d'utiliser des matériaux d'isolation disponibles dans le commerce.

Pour connaître les distances de sécurité requises pour chaque modèle, voir les tableaux des données techniques suivants.

Dans le cas de matériaux ininflammables, un dégagement latéral et arrière d'au moins 200 mm doit être maintenu. Tandis que pour les opérations d'entretien du produit un dégagement latéral et arrière d'au moins 500 mm doit être maintenu.

Le produit doit être installé dans un endroit qui permet une utilisation sûre et facile et un entretien simple.

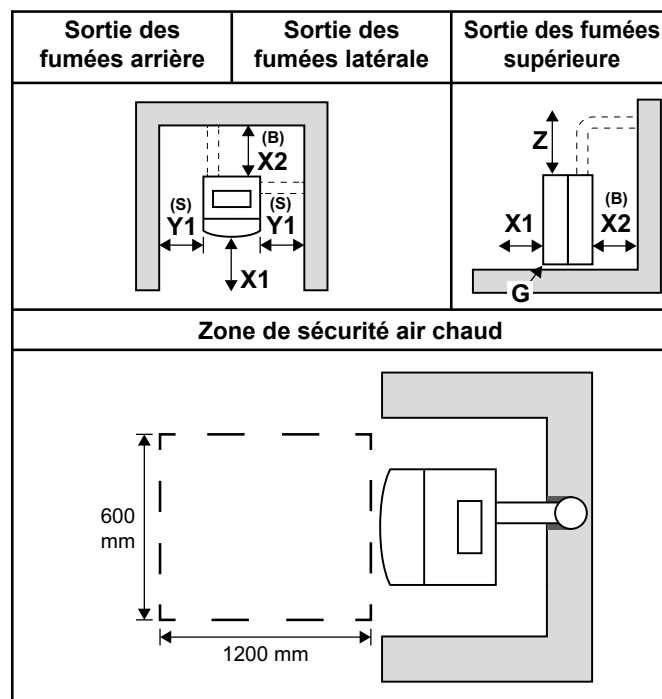
Ce lieu doit également être équipé d'un système électrique avec mise à la terre comme l'exigent les normes en vigueur.

Pour l'entretien extraordinaire du produit, il peut être nécessaire d'éloigner le produit des murs adjacents.

Cette opération doit être effectuée par un technicien qualifié pour accomplir la déconnexion des conduits d'évacuation des produits de combustion et leur raccordement ultérieur, **ces opérations ne sont pas sous garantie.**



Le mur où le produit doit être placé ne doit pas être en bois ou en matériau autrement inflammable, et les distances de sécurité doivent être respectées.



3.5 COMBUSTIBLE

- N'utiliser que des bûches en bois ;
- Tenir/conserver le bois dans des locaux secs et non humides ;
- Le poêle ne doit être alimenté qu'avec du bois de qualité A1 d'une longueur maximale de 25 cm selon la norme UNI EN ISO 17225-5, du type recommandé par le fabricant ;
- Dans la pièce où le poêle est installé, il doit y avoir un échange d'air suffisant ;
- Il est interdit d'utiliser le poêle lorsque la porte est ouverte ou avec le verre brisé ;
- Ne pas utiliser le poêle comme incinérateur ; le poêle doit être destiné uniquement pour l'usage auquel il est destiné. Toute autre utilisation doit être considérée comme impropre et donc dangereuse.
- Ne jamais brûler d'autres combustibles que des bûches de bois.
- Lorsque le poêle fonctionne, il y a une forte surchauffe des surfaces, du verre, de la poignée et des tuyaux : pendant le fonctionnement, ces parties doivent être touchées avec des protections appropriées ;



L'installation doit être effectuée par du personnel qualifié et agréé, qui assumera l'entière responsabilité de l'installation finale et du bon fonctionnement du produit installé.

L'installation doit également tenir compte de toutes les lois et réglementations nationales, régionales, provinciales et municipales du pays dans lequel l'appareil est installé, ainsi que des instructions contenues dans ce manuel.

L'utilisation de l'appareil doit être conforme à toutes les normes locales, régionales, nationales et européennes.

Le fabricant ne pourra être tenu responsable si ces précautions ne sont pas respectées.

4.1 AVANT-PROPOS

Les raccordements de l'évacuation des fumées, hydraulique et électrique doivent être effectués par du personnel qualifié qui doit délivrer un certificat de conformité de l'installation conformément aux réglementations nationales en vigueur dans le pays où le produit est installé.

L'installateur doit remettre au propriétaire ou à son représentant la déclaration de conformité du système, conformément à la législation en vigueur, accompagnée de :

1. le manuel d'utilisation de l'appareil et des composants du système (par exemple, conduit de fumée, cheminée, etc.) ;
2. une photocopie ou photo de la plaque de cheminée avec toutes les données exigées ;
3. livret d'installation (éventuellement prévu).



Nous recommandons à l'installateur de se faire délivrer un reçu de la documentation livrée et de le conserver avec une copie de la documentation technique relative à l'installation réalisée.

En cas d'installation dans une copropriété, il faut demander l'avis préalable de l'administrateur.

Si cela est prévu, effectuer un test d'émission de gaz d'évacuation après l'installation. Si un point de prélèvement doit être mis en place, il doit être fermé hermétiquement. Le prélèvement doit se faire dans la position indiquée par la norme en vigueur dans le pays d'installation.

4.2 RÈGLES GÉNÉRALES

Pour un bon fonctionnement et une bonne répartition de la température, le poêle doit être placé à un endroit où l'air nécessaire à la combustion peut circuler. Le volume de la pièce ne doit pas être inférieur à 30 m³. L'air doit pénétrer par des ouvertures permanentes dans les murs (à proximité du poêle) vers l'extérieur, d'une section minimale de 150 cm². Ces ouvertures doivent être réalisées de telle sorte qu'elles ne puissent être obstruées d'aucune manière. L'air peut également être prélevé dans les pièces contiguës à celle à ventiler pour autant que celles-ci soient équipées d'une entrée d'air extérieure et qu'elles ne soient pas utilisées comme chambre à coucher et salle de bains ou qu'elles ne présentent pas de risque d'incendie, comme les garages, les bûchers, les entrepôts de matériaux inflammables, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.



Il n'est pas permis d'installer le poêle dans les chambres à coucher, les salles de bains et là où un autre appareil de chauffage est déjà installé sans apport d'air indépendant (cheminée, poêle, etc.). Il est interdit de placer le poêle dans une pièce où règne une atmosphère explosive. Le sol du local où le poêle doit être installé doit être suffisamment dimensionné pour supporter son poids. Dans le cas de murs inflammables, respecter une distance minimale de 50 cm à l'arrière (A), de 40 cm sur les côtés (B) et de 120 cm à l'avant. S'il y a des objets particulièrement délicats (meubles, rideaux, canapés), la distance par rapport au poêle doit être considérablement réduite. Les deux parois latérales du poêle doivent être accessibles pour l'entretien par des techniciens agréés.

4.3 VENTILATION ET AÉRATION DES LOCAUX D'INSTALLATION

Il est impératif qu'une quantité d'air au moins égale à celle nécessaire à la bonne combustion de l'appareil et à la ventilation du local puisse circuler dans le local où le poêle est installé. Cela peut se faire au moyen d'ouvertures permanentes pratiquées dans les murs du local à chauffer et donnant sur l'extérieur, ou même à partir de pièces adjacentes, à condition qu'il n'y ait pas de portes empêchant le flux d'air de pénétrer dans la pièce. À cet effet, un trou traversant d'une section libre minimale de 150 cm² (trou de 15 cm de diamètre ou carré de 10x15 cm) doit être pratiqué sur le mur extérieur à proximité du poêle, protégé par une grille à l'intérieur et à l'extérieur. La prise d'air doit également :

- Communiquer directement avec l'environnement d'installation ;
- Être protégée par une grille, un grillage ou une protection appropriée à condition que la section minimale ne soit pas réduite ;
- Être positionnée de manière à ce qu'elle ne soit pas obstruée ;



Si le sol est en bois, préparer le protecteur de sol conformément aux réglementations en vigueur dans le pays.



Pour les poêles hermétiques installés dans les studios, les chambres et les salles de bains (lorsque cela est autorisé), le raccordement de l'air de combustion à l'extérieur est obligatoire. En particulier pour les poêles étanches, il faut que cette connexion soit étanche afin de ne pas compromettre les caractéristiques d'étanchéité globale du système.



Dans le local où le générateur de chaleur doit être installé, aucune hotte avec hotte aspirante ou conduit de ventilation collective ne doit exister ou être installée. Si ces appareils sont situés dans des locaux adjacents communiquant avec le local d'installation, l'utilisation simultanée du générateur de chaleur est interdite s'il existe un risque de dépressurisation d'un des deux locaux par rapport à l'autre.

4.4 ÉVACUATION DES FUMÉES

Le générateur de chaleur fonctionne en dépression et il est équipé d'un ventilateur de sortie pour l'extraction des fumées. Le système d'évacuation doit être unique pour le générateur ; aucune évacuation dans un conduit de fumées partagé avec d'autres appareils n'est autorisée.

Les composants du système d'évacuation des fumées doivent être choisis en fonction du type d'appareil à installer conformément aux normes :

- UNI 11278 dans le cas de cheminées métalliques. en particulier concernant les indications de la désignation ;
- UNI EN 13063-1 et UNI EN 13063-2, UNI EN 1457, - UNI EN 1806 : dans le cas de cheminées non métalliques.
- Il faut prévoir un raccordement en « T » avec un capuchon de récupération des condensats à la base de chaque section verticale.
- Si le conduit de fumée ne s'adapte pas à un conduit de fumée existant, il faut prévoir une section verticale avec un terminal coupe-vent (UNI 10683).
- Le conduit vertical peut se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Si le conduit de fumées s'introduit dans un conduit de cheminée existant, celui-ci doit être certifié pour les combustibles solides.
- Si le conduit des fumées se trouve à l'extérieur du bâtiment ou traverse des zones froides (grenier), il doit toujours être calorifugé.
- Les conduits de fumée doivent être équipés d'au moins une sortie étanche pour un éventuel prélèvement de fumée.
- Toutes les sections du conduit de fumée doivent pouvoir être inspectées.
- Des ouvertures d'inspection pour le nettoyage doivent être prévues.
- Si, en raison d'un rendement élevé (voir les données techniques), la température des gaz de combustion est inférieure à 160 °C+ température ambiante, l'appareil doit être absolument résistant à l'humidité.
- Un système de cheminée qui ne respecte pas les points ci-dessus ou qui, en général, n'est pas conforme aux normes, peut être à l'origine de phénomènes de condensation interne.
- L'évacuation directe par le mur des produits de la combustion vers des espaces fermés ou en plein air est interdite.

4.5 INSTALLATION DE CHEMINÉE

4.5.1 CANAL DE FUMÉE

Le terme conduit de fumée désigne l'ensemble des tuyaux et des éléments qui relient l'appareil à la cheminée/au conduit de fumée et qui servent à évacuer les produits de la combustion vers l'extérieur.

Le conduit de fumée est un élément très important qui doit être correctement posé pour assurer le bon fonctionnement de l'installation.

- Les conduits de fumée ne doivent pas traverser les locaux dans lesquels l'installation d'appareils à combustion est interdite, les locaux à risques d'incendie, les locaux compartimentés contre l'incendie, les locaux présentant un risque d'incendie spécifique, ou des espaces qui ne peuvent pas être inspectés ;
- La longueur de la section sub-horizontale doit être minimale et sa projection en plan ne doit pas dépasser 2 mètres ;
- La section doit être d'un diamètre constant ou supérieur à la sortie du foyer jusqu'au raccord dans le conduit de fumée ;
- Le montage de dispositifs de réglage manuel du tirage sur les appareils à tirage forcé n'est pas autorisé ;
- Les canaux de fumée doivent être installés conformément à la norme technique UNI10683 ;
- Dans tous les cas, les canaux de fumée doivent être étanches aux produits de combustion et aux condensations, et isolés s'ils passent à l'extérieur du local d'installation.
- Tout le parcours du canal de fumée doit maintenir les distances de sécurité par rapport aux matériaux inflammables comme prévu par le fabricant des composants du canal de la fumée en question.
- Pour les conduits métalliques, se conformer à la norme du produit EN1856-2 ;
- Fournir, conformément aux normes UNI10683 et UNI10389- 2, le point de prélèvement pour la mesure du tirage et l'analyse des fumées.
- Les sections sub-horizontales doivent avoir une pente minimale de 3 % vers le haut ;
- Il est nécessaire de réaliser une première section verticale du canal de fumée d'au moins 1 mètre afin de garantir la bonne expulsion des fumées ;
- Il est interdit d'utiliser des tuyaux métalliques flexibles, même s'ils ne sont pas extensibles ;
- Le nombre de changements de direction, y compris celui de raccord à la cheminée/au conduit de fumée, ne doit pas dépasser 3, y compris le T ou la courbe positionnée au raccord du générateur, dans le cas d'appareils à déchargement arrière. Les changements de direction ne doivent pas avoir un angle supérieur à 90° (deux coudes de 45° au maximum sont recommandés) ;
- Le canal de fumée doit être raccordé au conduit de fumée au moyen d'un raccord en « T » avec une chambre de collecte inspectable pour la collecte des résidus de combustion et surtout pour la collecte de la condensation ;
- Tous les conduits de fumée doivent être dimensionnés par un calcul thermo-fluide dynamique conformément à la norme EN13384-1 ; Canal de fumée

4.5.2 CONDUIT DE FUMÉE

Le terme « conduit de fumée » désigne la section du système permettant l'évacuation des produits de combustion depuis le raccord au générateur ou au canal de fumée jusqu'au toit. Les exigences suivantes doivent être respectées lors de la réalisation du conduit de fumée :

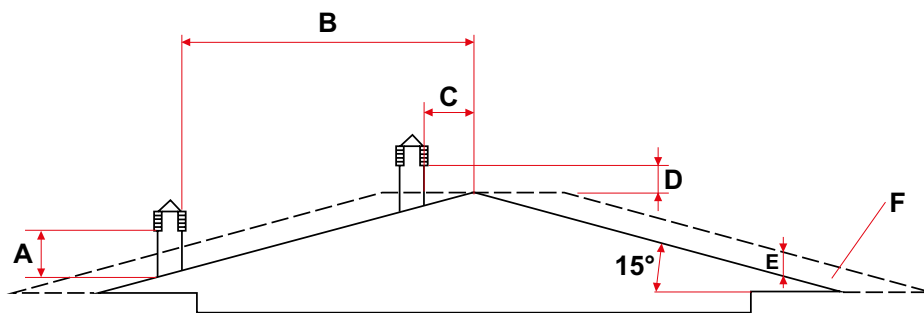
- Il doit être correctement espacé par un interstice d'air et isolé des matériaux inflammables. Dans le cas d'une installation de cheminée composite, un calcul thermique conforme à la norme EN15287 doit être effectué pour vérifier les températures de surface à des fins anti-incendie ;
- Tous les conduits de fumée doivent être dimensionnés au moyen d'un calcul thermo fluide dynamique conformément à la norme EN13384-1.
- La sortie du conduit de fumée doit être située au-dessus du toit, comme l'exige la norme UNI10683.
- Le fonctionnement sous pression positive n'est pas autorisé. Les systèmes de cheminée et les conduits doivent fonctionner sous pression négative par rapport à l'environnement.
- Il doit y avoir au maximum 2 changements de direction et un angle ne dépassant pas 45° ;
- Il doit être constitué de matériaux appropriés pour garantir la résistance aux contraintes thermiques et mécaniques normales, il doit avoir une résistance à la corrosion appropriée pour les combustibles solides, et il doit être correctement isolé afin d'éviter la formation de condensation, il doit donc être isolé thermiquement ;
- En cas de fonctionnement en milieu humide, préparer le système d'évacuation de la condensation en respectant scrupuleusement la norme UNI10683 ;
- Le conduit de fumée à l'intérieur de la maison doit dans tous les cas être isolé et peut être inséré dans un conduit, à condition qu'il soit conforme à la réglementation relative au conduit ;
- Pour les conduits métalliques, se conformer à la norme de produit EN 1856-1 ;
- Dans le cas de conduits multiples, il faut éviter les interférences mutuelles et faire attention aux pressions, aux distances et à la coexistence des différents conduits, comme le prescrit la norme UNI10683 ;
- Avoir un parcours essentiellement vertical et être exempt de goullets d'étranglement sur toute sa longueur ;
- Il est interdit de raccorder l'appareil à un conduit de fumée partagé avec d'autres appareils ou en présence de hottes aspirantes ou d'autres aspirateurs. Les conduits de fumée collectifs ne sont pas autorisés. Il est interdit d'utiliser l'évacuation directe sur le mur ou vers des espaces fermés et toute autre forme d'évacuation non prévue par la réglementation en vigueur dans le pays d'installation (en Italie, seul l'évacuation par le toit est autorisée).

- Les conduits de fumée doivent être installés conformément à la norme technique UNI10683. Les systèmes de cheminée et les conduits sont autorisés.
- Lors de l'installation d'un système de cheminée, il convient d'évaluer les distances de sécurité par rapport aux matériaux inflammables, conformément à la désignation du produit dans le marquage CE, à la DoP et à la plaque de cheminée ;
- Le conduit de fumée doit être propre, car les dépôts de suie ou d'huiles imbrûlés en réduisent la section et en bloquent le tirage, ce qui compromet le bon fonctionnement du poêle et s'ils sont en grande quantité, il risque de prendre feu. Il est obligatoire de faire ramoner et inspecter le conduit de fumée et la façade par un ramoneur qualifié au moins une fois par an, et à la fin de l'inspection/entretien, de faire établir un rapport signé attestant que le système est sûr. L'absence de nettoyage compromet la sécurité de l'installation.

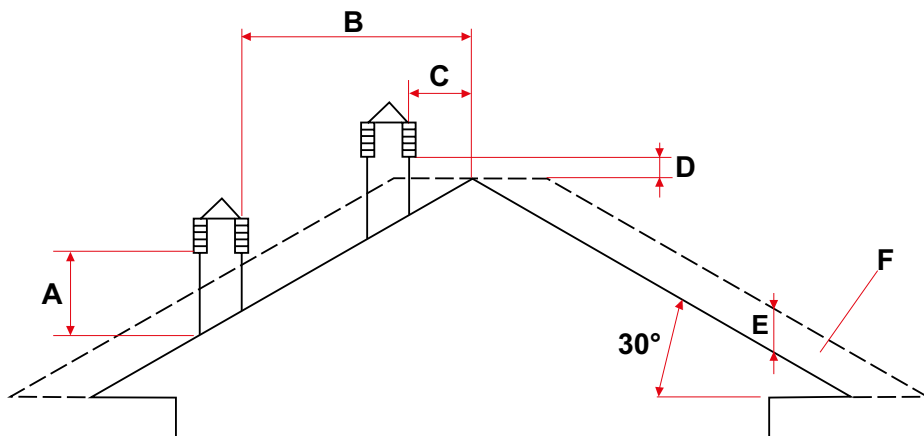
4.5.3 FAÎTE

La norme UNI10683 prescrit que la façade doit répondre aux caractéristiques suivantes :

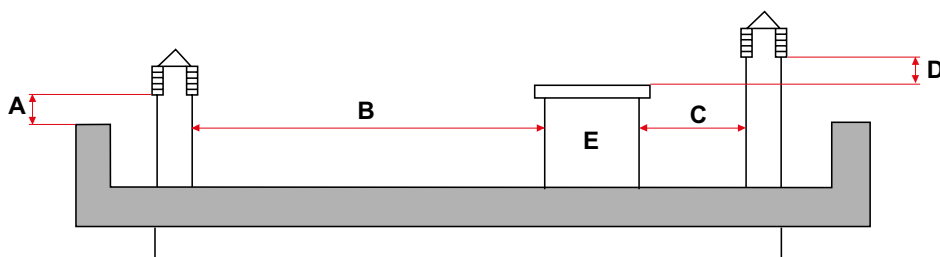
- Il doit avoir un entretien régulier ;
- Elle doit être façonnée de manière à empêcher la pénétration de l'eau ou de la neige ;
- Elle doit être distante des antennes ou des paraboles et ne jamais être utilisée comme support ;
- Elle doit être construite de manière à ce qu'en cas de vent, l'évacuation des fumées soit également assurée (chapeau anti-vent) ;
- Elle doit être installée en respectant les distances par rapport aux autres cheminées, aux obstacles sans ouvertures et aux obstacles avec ouvertures (portes, fenêtres, lucarnes...) prescrites par la norme UNI10683 ;
- La section de la sortie de fumée doit être au moins deux fois supérieure à la section interne de la cheminée ;



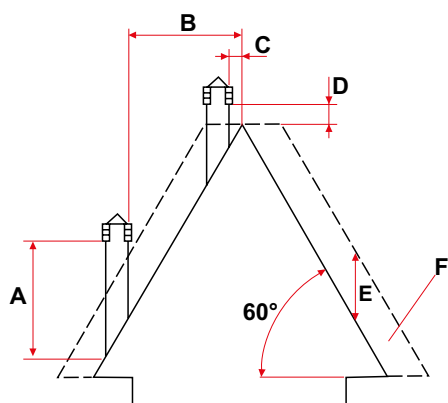
TOIT À 15°	
A	MIN 1,00 mètre
B	DISTANCE > 1,85 mètres
C	DISTANCE < 1,85 mètres
D	0,5 m AU-DESSUS DU FAÎTAGE
E	0,50 mètres
F	ZONE DE REFLUX



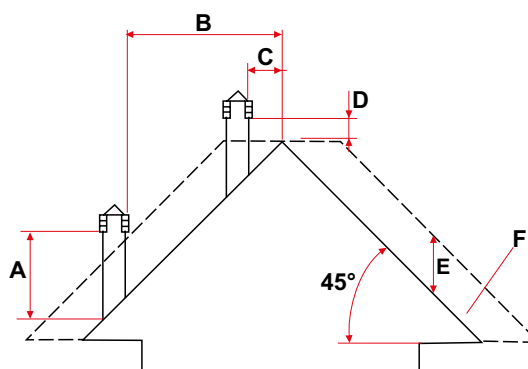
TOIT À 30°	
A	MIN 1,30 mètre
B	DISTANCE > 1,50 mètre
C	DISTANCE < 1,50 mètre
D	0,5 m AU-DESSUS DU FAÎTAGE
E	0,80 mètre
F	ZONE DE REFLUX



TOIT PLAT	
A	MIN 0,50 mètre
B	DISTANCE > 2 mètres
C	DISTANCE < 2 mètres
D	0,5 mètre
E	VOLUME TECHNIQUE



TOIT À 60°	
A	MIN 2,60 mètres
B	DISTANCE > 1,20 mètre
C	DISTANCE < 1,20 mètre
D	0,5 m AU-DESSUS DU FAÎTAGE
E	2,10 mètres
F	ZONE DE REFLUX



TOIT À 45°	
A	MIN 2,00 mètres
B	DISTANCE > 1,30 mètre
C	DISTANCE < 1,30 mètre
D	0,5 m AU-DESSUS DU FAÎTAGE
E	1,50 mètre
F	ZONE DE REFLUX

4.5.2 EXEMPLES D'INSTALLATION

Consulter toujours à la norme UNI 10683 lors de l'installation du produit par un professionnel qualifié, qui est tenu de délivrer le CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION pour l'ensemble du territoire italien.

Exemples : (A) besoin d'une section horizontale pour se raccorder à un conduit de fumée déjà existant. Respecter la pente ascendante minimale de 3 à 5 % afin de réduire le dépôt de cendres dans la section horizontale du tuyau, qui ne doit pas dépasser 2 m (1). Le conduit de fumée existant doit pouvoir être inspecté (2).

L'installation du produit (B) nécessite un conduit de fumée isolé (3), car l'ensemble du conduit de fumée est monté à l'extérieur de la maison.

L'exemple (C) utilise le conduit de fumée à simple paroi (4) pour la partie située à l'intérieur de la maison. Concernant la partie située dans le plancher, à l'extérieur du local d'installation du générateur, il est nécessaire d'installer une section isolée, avec double traversée de la dalle et de la toiture ; les trous pour le passage du tuyau doivent respecter les distances minimales de sécurité indiquées sur les étiquettes des sections du conduit de fumée en question, en faisant attention au matériau traversé :

- Si communiquant avec du béton, des briques, etc. ;
- Si communiquant avec du bois, des matériaux composites, etc.

Dans les deux cas, prévoir un passage de toiture adapté entre le conduit de fumée et le plancher (5).

Nous recommandons de vérifier et de respecter les données de la plaque signalétique de la cheminée, en particulier les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles.

Les règles ci-dessus s'appliquent également aux trous de raccordement percés dans les murs.

Dans la partie inférieure du conduit de fumée, un raccord en « T » (6) avec un bouchon d'inspection (7) est monté pour l'installation.

Dans la partie supérieure du conduit de fumée, pour les 3 installations, une faîte anti-vent a été montée (8).

Dans la maison, pour les 3 installations, une grille (9) a été prévue pour assurer une bonne oxygénation du local où était positionné le produit. Grille non nécessaire s'il s'agit d'un appareil hermétiquement fermé avec admission directe d'air comburant de l'extérieur.

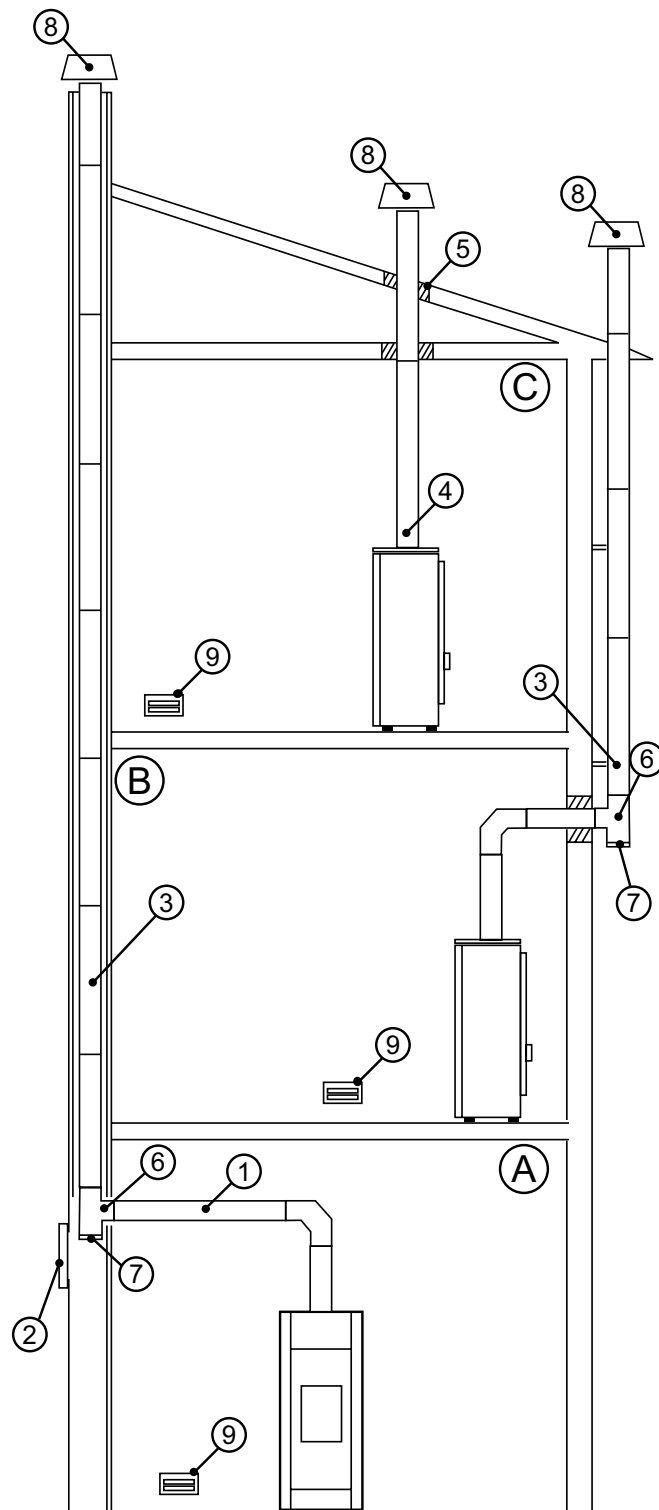
4.5.3 DOCUMENTATION DE L'INSTALLATEUR

À la fin de l'installation, l'installateur doit remettre à l'utilisateur :

- Le manuel de l'installation ;
- le manuel d'utilisation et d'entretien de l'appareil fourni par le fabricant ;
- la documentation sur le système d'évacuation des produits de combustion ;
- la documentation de l'installation réussie et des tests opérationnels ;
- la documentation technique des accessoires utilisés et faisant l'objet d'un entretien ;

La documentation utile en matière de responsabilité de l'installateur doit inclure :

- la date et la signature de l'installateur ;
- la description sommaire ou le schéma ou la documentation photographique des modifications apportées à l'installation, s'il a été nécessaire d'intervenir au cours de l'installation ;
- la description détaillée (également photographique) de la présence d'autres générateurs de chaleur ;
- toute indication relative à la garantie ;
- la déclaration de conformité de l'installation aux règles de l'art (D.M. 37/08) ;
- L'utilisation de matériaux certifiés avec la marque CE (305/2011) ;



5

UTILISATION

5.1 ALLUMAGE DU POÊLE

Avant de charger le bois, il faut préparer un lit de braises.

Pour allumer le feu, nous recommandons d'utiliser de petites baguettes de bois avec du papier ou d'autres moyens d'allumage disponibles dans le commerce.

À ce stade, les ouvertures d'air (primaire et secondaire) doivent être complètement ouvertes.

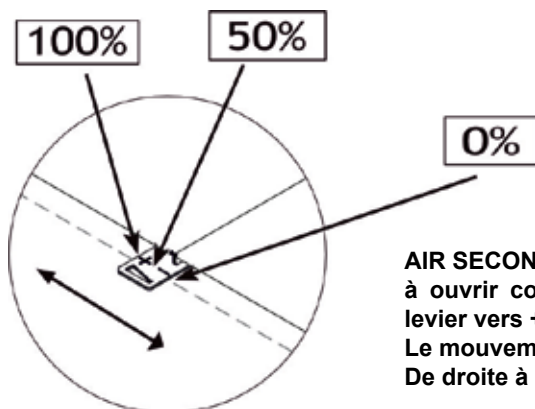
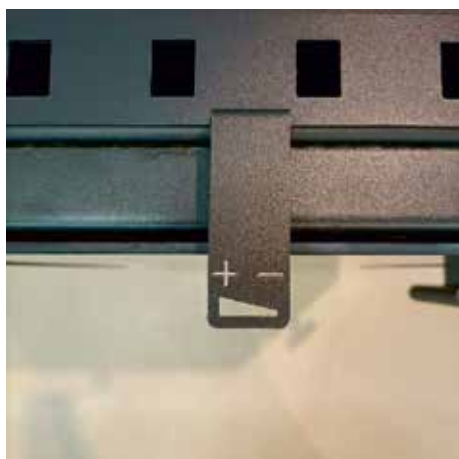
Lorsqu'il y a un bon lit de braises, le bois peut être chargé en ouvrant lentement la porte pour éviter que la fumée ne s'échappe trop.

Laisser les registres d'air ouverts et ne les fermer que lorsque la flamme est bien allumée.

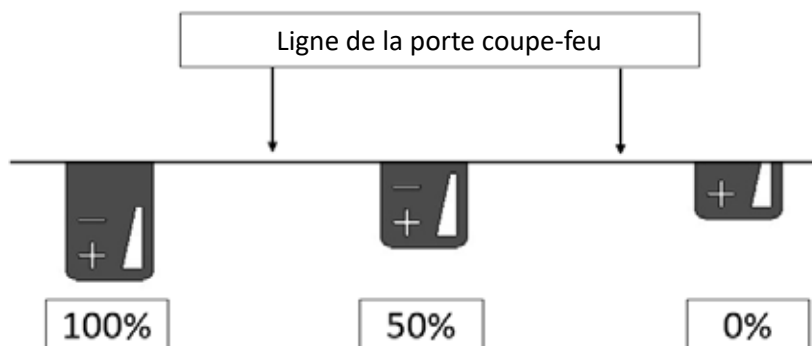
NE JAMAIS LAISSER LE FOYER SANS SURVEILLANCE À CE STADE.



Retirer tous les éléments de l'emballage du foyer et de la porte du poêle. Ils pourraient brûler (manuels d'instructions et autocollants divers).



AIR SECONDAIRE :
à ouvrir complètement en déplaçant le levier vers +
Le mouvement du levier est latéral
De droite à gauche



AIR PRIMAIRE :
à ouvrir complètement en déplaçant le levier vers +
Le mouvement du levier est à extraction
D'avant en arrière

5.2 FONCTIONNEMENT NORMAL

Une fois la flamme bien allumée, l'air primaire et en partie l'air secondaire peuvent être fermés pour optimiser la combustion et prolonger la durée de vie du bois.



TOUJOURS UTILISER LE PRODUIT AVEC LA PORTE FERMÉE POUR ÉVITER LES DOMMAGES DUS À LA SURCHAUFFE EXCESSIVE (EFFET DE FORGE).

LE NON-RESPECT DE CETTE CONSIGNE ANNULERA LA GARANTIE.

CONSEILS SUR L'ÉTALONNAGE DE L'AIR PRIMAIRE ET SECONDAIRE		
ÉTAT DI TRAVAIL	OUVERTURE À AIR PRIMAIRE	OUVERTURE À AIR SECONDAIRE
Allumage	100 %	100 %
Travail avec une flamme nue	0 %	50 %
Obtention de la performance de certification	0 %	40 %

5.3 CHARGEMENT DU BOIS

Nous recommandons de charger deux bûches de 25 cm de long, de 1 kg maximum chacune et positionnées parallèlement à la chambre de combustion.



Pour des raisons de sécurité, la porte du foyer ne peut être ouverte que pendant le chargement du combustible. Le foyer doit rester fermé pendant le fonctionnement et les périodes d'inutilisation. Il est interdit de surcharger le foyer, tout dommage causé par cette action ne sera pas imputable au fabricant.



Il est recommandé de confier l'installation et la première mise en service à l'un de nos Centres d'Assistance Agréés, qui non seulement effectuera l'installation dans les règles de l'art, mais contrôlera également le fonctionnement de l'appareil. Lors du premier allumage, la pièce doit être bien ventilée, car des odeurs dues au premier chauffage de la peinture peuvent se dégager.

5.4 ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Prendre les précautions suivantes avant d'effectuer toute opération d'entretien sur le poêle :

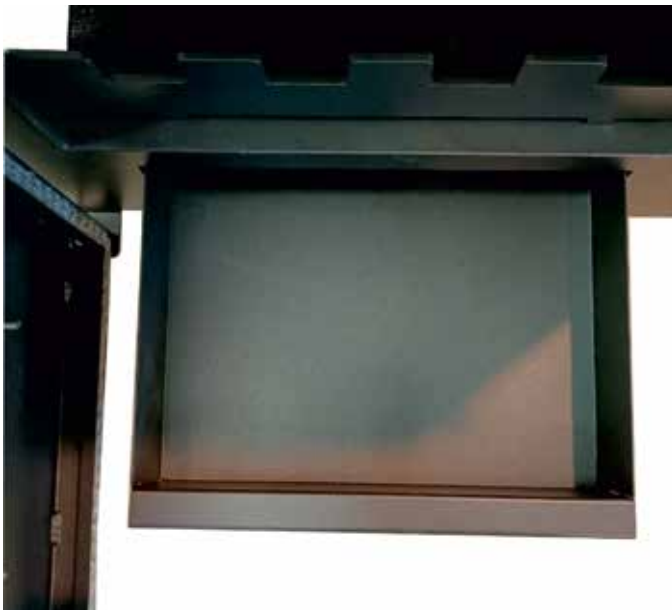
- 1) S'assurer que toutes les parties du poêle soient froides ;
- 2) Veiller à ce que les cendres soient complètement éteintes ;
- 3) Une fois la phase d'entretien terminée, vérifier que tout soit en ordre qu'avant l'intervention (le brasier placé correctement).

5.4.1 NETTOYAGE DU BRASIER ET DU TIROIR À CENDRES

Pour une bonne alimentation en air primaire, il est utile que la grille sur laquelle le bois est placé et le tiroir à cendres soient propres. Pour ce faire, ouvrir la porte du foyer et s'assurer que les braises soient froides. Si les braises sont complètement froides, il est possible d'éliminer les résidus présents. Une fois la grille supérieure nettoyée, nettoyer le tiroir.



Veillez suivre attentivement les instructions de nettoyage suivantes. Le non-respect de ces règles peut entraîner des problèmes de fonctionnement du poêle.



5.4.2 NETTOYAGE DE LA VITRE

Le verre est de type autonettoyant, c'est-à-dire que pendant le fonctionnement du poêle, un voile d'air circule sur sa surface, retenant les cendres et les salissures. Néanmoins, au bout de quelques heures, une patine grisâtre se forme, qui doit être nettoyée au moment où le poêle est éteint pour la première fois. Le noircissement du verre dépend également de la qualité et de la quantité de bois utilisé. Le verre doit être nettoyé lorsque le poêle est froid, à l'aide de produits recommandés et testés par notre entreprise. Lors de cette opération, observer toujours si le joint gris autour du verre est en bon état ; le fait de ne pas vérifier l'efficacité de ce joint pourrait compromettre le fonctionnement du poêle.



En cas de bris de verre, ne pas essayer d'allumer le poêle.

5.5 BATTEUR DE FLAMME

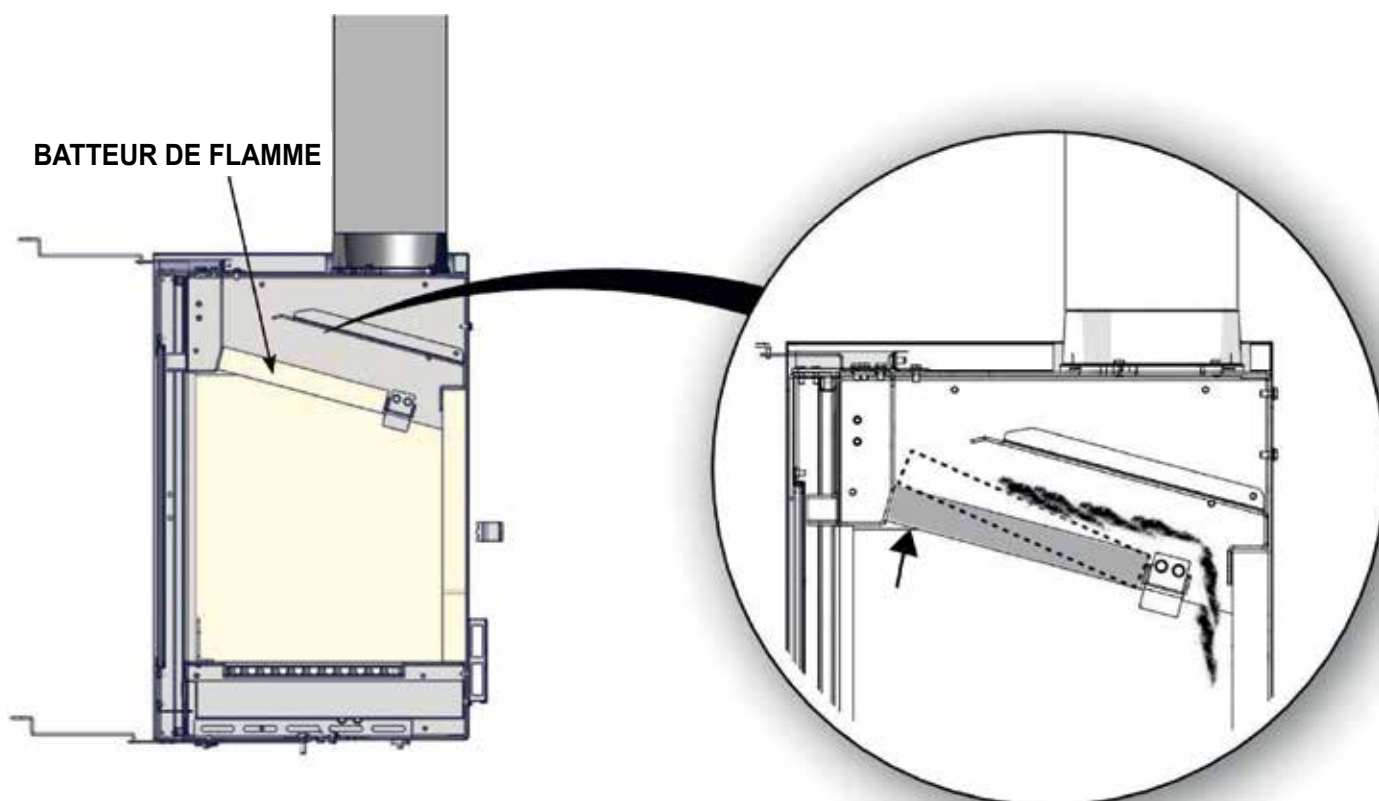
Tous les 15 jours, il faut nettoyer le batteur de flamme pour que les résidus de cendres qui s'y déposent tombent. Pour le nettoyer, il suffit de soulever le batteur de flamme vers le haut. Répéter l'opération 3 fois. Des saletés tombent sur la grille. Remettre le batteur de flamme dans sa position.



ATTENTION : Le batteur de flamme est fabriqué en vermiculite, un matériau isolant spécial.

CE MATÉRIAU EST FRAGILE, IL FAUT DONC MANIPULER LA PIÈCE AVEC BEAUCOUP DE PRÉCAUTIONS.

Le fabricant ne couvre pas la garantie d'une telle pièce en cas de rupture.



5.6 NETTOYAGE DES FUMÉES

1. Faire enlever le conduit de fumée par un technicien spécialisé.
2. Nettoyer le conduit de fumée à l'aide d'un outil approprié.
3. Nettoyer le compartiment des fumées avec l'aspirateur en insérant le tuyau à l'intérieur du collier.
4. Repositionner le conduit de fumée.

5.7 ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU POÊLE



Le nettoyage de toutes les pièces doit être effectué lorsque le poêle est complètement froid et avec la fiche secteur débranchée pour éviter les brûlures et les chocs thermiques.

Le poêle nécessite peu d'entretien lorsqu'il est utilisé avec du bois de qualité. Le besoin d'entretien varie en fonction des conditions d'utilisation et de l'évolution des exigences de performance.

TABLEAU INDICATIF DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE

Pièces / Période	Chaque jour	Tous les 2-3 jours	Chaque Semaine	Tous les 15 jours	Tous les 30 jours	Chaque 60 / 90 jours	Chaque année 1200 heures
Brûleur/Brasier	X						
Compartiment du tiroir à cendres	X	X					
Porte et verre	X	X					
Batteur de flamme				X			
Inspection du conduit de fumée							O
Conduit de fumées							O
Joint de porte de tiroir à cendres							O
Conduit de fumée							O
X = par l'utilisateur							
O = par le CAT (Centre d'Assistance Technique agréé)							

5.8 PANNES ET SOLUTIONS



Toutes les réparations doivent être effectuées par un technicien spécialisé, le poêle étant éteint et la prise de courant débranchée. Toute modification non autorisée de l'appareil et le remplacement de pièces par des pièces non originales sont interdits. Les opérations marquées en gras ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié.

INCONVÉNIENTS ET SOLUTIONS POSSIBLES

Étant donné que les poêles sont testés dans leurs parties de manutention et de travail et sont donc livrés en parfait état physique et de fonctionnement, il convient de rappeler que le transport, le déchargement, la manutention, une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien peuvent être causes d'inconvénients.

Les principaux inconvénients peuvent être résolus en lisant le tableau ci-dessous. Si, après avoir effectué les opérations suivantes, le problème n'a pas été résolu, contacter le service après-vente.

ANOMALIE	CAUSES POSSIBLES	SOLUTIONS
La flamme a du mal à rester allumée	Mauvais tirage	Vérifier le tirage du conduit de fumée. Si le problème ne peut être résolu, ouvrir davantage l'air primaire

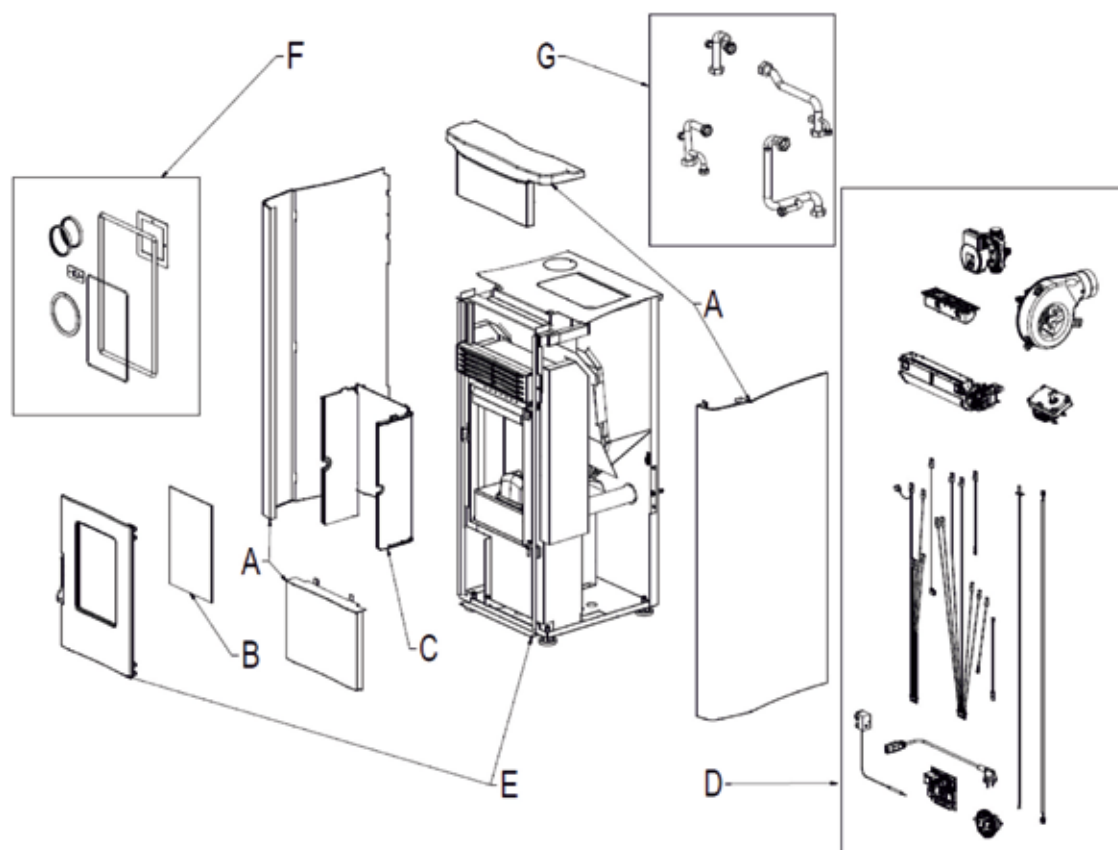
5.9 AVERTISSEMENTS POUR L'ÉLIMINATION CORRECTE DU PRODUIT



La démolition et l'élimination du poêle relèvent de la seule responsabilité du propriétaire, qui doit agir conformément aux lois en vigueur dans son pays en matière de sécurité, de respect et de protection de l'environnement. À la fin de sa vie utile, le produit ne doit pas être éliminé avec les déchets urbains. Il peut être déposé dans les centres de collecte des déchets spéciaux mis en place par les municipalités, ou chez les revendeurs qui proposent ce service. En éliminant le produit de manière sélective, il est possible d'évi-

ter les éventuelles conséquences négatives pour l'environnement et la santé, résultant d'une élimination inappropriée, et de récupérer les matériaux avec lesquels il est fabriqué afin de réaliser d'importantes économies d'énergie et de ressources. Le tableau ci-dessous et la vue éclatée à laquelle il se réfère montrent les principaux composants que l'on peut trouver dans l'appareil et les instructions pour leur séparation correcte et leur élimination en fin de vie.

En particulier, les composants électriques et électroniques doivent être séparés et éliminés dans des centres autorisés pour cette activité, conformément à la directive européenne 2012/19/UE et ses transpositions nationales.



A. REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

S'il est présent, l'éliminer séparément en fonction du matériau :

- Métal - Verre - Carreaux ou céramique - Pierre

B. VITRES DES PORTES

S'il est présent, l'éliminer séparément en fonction du matériau :

- Verre céramique (porte coupe-feu) : éliminer avec les déchets inertes ou mélangés
- Verre trempé (porte du four) : éliminer avec le verre

C. REVÊTEMENT INTÉRIEUR

S'il est présent, l'éliminer séparément en fonction du matériau :

- Métal
- Matériaux réfractaires
- Panneaux isolants
- Vermiculite
- Matériaux réfractaires, panneaux isolants, vermiculite ayant été en contact avec la flamme ou les gaz d'échappement (à éliminer avec les déchets mixtes)

D. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Câblage, moteurs, ventilateurs, circulateurs, écrans, capteurs, bougies d'allumage, cartes électroniques, batteries. Éliminer séparément dans les centres autorisés, conformément à la directive européenne 2012/19/UE et à sa transposition nationale.

E. STRUCTURE MÉTALLIQUE

Éliminer séparément avec le métal

F. COMPOSANTS NON RECYCLABLES

Ex : Joints, tuyaux en caoutchouc, silicone ou fibre, plastiques. Éliminer avec les déchets mixtes

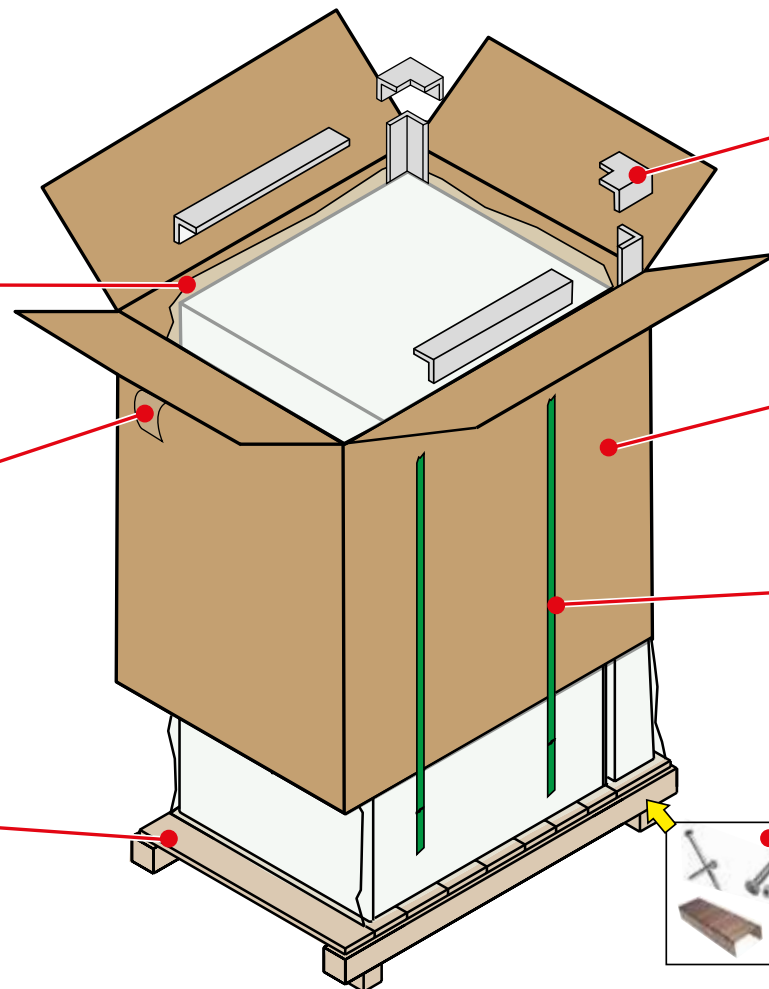
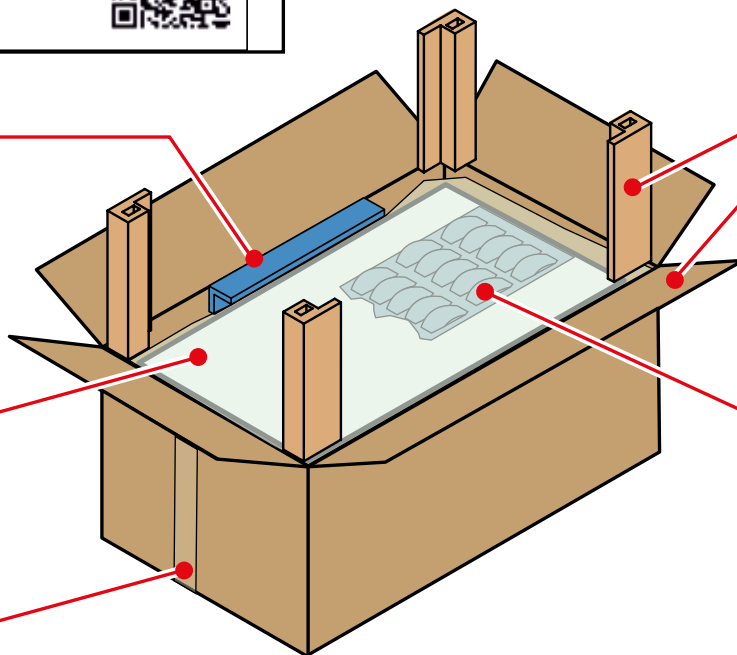
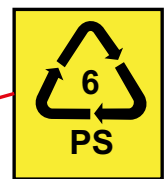
G. COMPOSANTS HYDRAULIQUES

Tuyaux, raccords, vase d'expansion, valves. S'ils sont présents, les éliminer séparément en fonction de leur matériau constitutif :

- Cuivre
- Laiton
- Acier
- Autres matériaux



European Commission
Decision 97/129/EU
pursuant to Directive 94/62/EC



		PLASTICA ПЛАСТМАСА (BG) PLASTIČNI (HR) PLASTICKÝ (CZ) PLASTIQUE (FR) PLASTIK (DE) ΠΛΑΣΤΙΚΗ ΥΛΗ (EL) PLASTIC (NL) PLAST (N) MŰANYAG (HU) PLASTIKOWY (PL) PLÁSTICO (PT) PLASTIC (RO) ПЛАСТИК (RU) ПЛАСТИКА (RS) EL PLÁSTICO (ES) PLASTOVÉ (SK) PLAST (SE) PLASTİK (TR) ПЛАСТИКОВІ (UA)  Recycling  PLASTIC 
		
		
		
		
		CARTA ХАРТИЯ (BG) PAPIR (HR) PAPIR (CZ) PAPIER (FR) PAPIER (DE) ХАРТИ (EL) PAPIER (NL) PAPIR (N) PAPIR (HU) PAPIER (PL) PAPEL (PT) HÂRTIE (RO) БУМАГА (RU) ПАПИР (RS) PAPEL (ES) PAPER (SK) PAPPER (SE) KAĞIT (TR) ПАПІР (UA)  Recycling  PAPER 
		METALLO МЕТАЛ (BG) METAL (HR) KOV (CZ) MÉTAL (FR) METALL (DE) ΜΕΤΑΛΛΟ (EL) METAAL (NL) METALL (N) FÉM (HU) METAL (PL) METAL (PT) METAL (RO) МЕТАЛЛ (RU) METAL (RS) METAL (ES) KOVOVÝ (SK) METALL (SE) METAL (TR) МЕТАЛ (UA)  Recycling  METAL 
		ORGANICO БИООТПАДЪЦИ (BG) BIOŁOŹKI ODPAD (HR) BIOODPAD (CZ) BIODÉCHETS (FR) BIOABFALL (DE) ΒΙΟΑΠΟΡΡΙΜΜΑΤΑ (EL) BIO-AFVAL (NL) BIOAVFALL (N) BIOHULLADEK (HU) BIOODPADY (PL) BÍORESÍDUOS (PT) BÍODESEURI (RO) БІООТХОДИ (RU) БІОВАСТЕ (RS) RESÍDUOS BIOLÓGICOS (ES) BIOODPAD (SK) BIOAVFALL (SE) BİYÖATIK (TR) БІОВІДХОДИ (UA)  Recycling  BIOWASTE 

schuster®

Unical AG S.p.A. Via Roma 123, 46033 Castel d'Ario (MN), Italia
mail: info.bioenergy@schusterboilers.com

Le fabricant décline toute responsabilité quant aux éventuelles inexactitudes si elles sont dues à des erreurs de transcription ou d'impression. Il se réserve également le droit d'apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou utiles à ses produits, sans en altérer les caractéristiques essentielles.